

# EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT - 74300

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 074-217402445-20260305-2026\_03\_05-DE

Séance du 05/03/2026

## Nombre de Conseillers :

En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 11

## L'an deux mille vingt-six

le : jeudi cinq mars à dix-neuf heures trente

le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire : le 27/02/2026

**PRESENTS** : AVOUAC Boris, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, PUIS Xavier, PENHOUËT Anthony, LENEVEU Nicolas, POLLET Elodie, HUBRECHT Laetitia, MIEUSSET Sonia, VEDRINE Marie, SAUTOUR Laure, GRAF Thomas.

**ABSENTS** : MARECHAL Aurélie, NOUASSRIA Eva, RIN Kévin.

Monsieur PUIS Xavier a été nommé secrétaire de séance.

## Délibération n°2026 03 05 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026

Il appartient chaque année au Conseil Municipal de fixer les taux communaux d'imposition.

Pour mémoire les taux en vigueur pour l'année 2025 s'établissaient comme suit :

- Taxe d'Habitation : 12.61 %
- Taxe Foncier Bâti : 26 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 46.85 %

Après avoir pris connaissance des budgets primitifs 2026,  
Et au vu des explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Décide de ne pas appliquer d'augmentation aux taux des taxes de la fiscalité directe 2026,
- Vote les taux des taxes de la fiscalité directe 2026 comme suit
  - Taxe d'Habitation : 12.61 %
  - Taxe Foncier Bâti : 26 %
  - Taxe Foncier Non Bâti : 46.85 %

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Monsieur Le Maire, Boris AVOUAC.

Le secrétaire, Xavier PUIS



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Xavier PUIS', is written over a faint circular stamp.